

Banque le Choix du Président

Accord sur l'accès électronique

Le présent Accord sur l'accès électronique s'applique à vous lorsque vous vous inscrivez pour accéder à nos services électroniques.

Les modalités suivantes s'appliqueront aux services électroniques à l'égard de vos Comptes.

1. Définitions

Vous trouverez ci-après certains termes définis importants ainsi que le sens que nous leur attribuons lorsque nous les utilisons. Lorsque ces termes comportent une majuscule initiale, ils indiquent notre intention de les utiliser dans le sens qui leur est attribué dans le présent article consacré aux définitions. Les mots « vous », « votre », « vos », « nous », « notre » ou « nos » auront toujours le sens indiqué ci-après même lorsqu'ils ne comportent pas de majuscule. Dans le présent Accord :

« **Accord** » désigne le présent Accord portant sur l'accès électronique, dans sa version modifiée à l'occasion.

« **Appareil d'accès électronique** » désigne un téléphone intelligent, une tablette ou tout autre appareil informatique doté d'une connectivité sans fil, un ordinateur personnel, un portefeuille mobile ou tout autre appareil électronique que nous vous permettons d'utiliser pour accéder aux Services électroniques.

« **Authentifiants** » désigne chaque combinaison de chiffres, de lettres et de symboles ou d'autres critères d'authentification que vous devrez créer et utiliser pour confirmer votre identité, autoriser des transactions et accéder à un Service électronique.

« **Carte** » désigne la carte d'accès, la carte de débit ou la carte de crédit que nous vous avons émise et qui est liée à un compte. La « Carte » désigne également le numéro de carte ou une combinaison de chiffres ou de lettres que nous vous permettons de choisir pour en faire votre nom d'utilisateur au lieu du numéro de carte afin d'accéder à un Service électronique ainsi qu'à toute version de la Carte enregistrée dans tout Appareil d'accès électronique que nous vous permettons d'utiliser pour accéder à un Service électronique.

« **Code de verrouillage** » désigne le code de verrouillage ou le mot de passe que vous créez pour accéder à tout Appareil d'accès électronique.

« **Compte** » désigne le compte associé à un produit ou à un service que nous vous fournissons, notamment toute Carte de crédit ou tout compte de dépôt personnel que vous avez ouvert chez nous et qui est accessible au moyen des Services électroniques.

« **Entente relative à un compte** » désigne toutes les ententes prévoyant des modalités qui s'appliquent à un Compte, notamment l'entente avec le titulaire de carte MasterCard Services financiers le Choix du Président, dans leur version modifiée à l'occasion.

« **NIP** » désigne votre numéro d'identification personnel que vous avez créé et qui est associé à votre Carte.

« **nous** », et ses dérivés, désigne la Banque le Choix du Président et les membres de son groupe.

« **Services de gestion de compte** » désigne l'utilisation de nos outils et services de gestion de compte offerts à l'occasion au moyen du Site Web de Services financiers PC qui vous permet d'exécuter des fonctions administratives, notamment l'activation de votre Carte, le changement de NIP d'une Carte, l'ajout des Titulaires de carte supplémentaires, la mise à jour de vos renseignements personnels et de vos préférences, la mise en place ou la modification d'alertes et l'utilisation d'autres outils et services financiers électroniques que nous pouvons vous offrir à l'occasion relativement à votre Compte, votre Carte, votre NIP et/ou vos Authentifiants.

« **Services électroniques** » désigne les services que nous vous fournissons ou que nous vous fournissons au moyen desquels nous vous permettons d'accéder à vos Comptes, d'effectuer des transactions, et/ou de gérer vos Comptes au moyen d'un Appareil d'accès électronique.

« **Site Web de Services financiers PC** » désigne le site Web qui permet à nos clients d'accéder à nos produits et services à l'occasion.

« **Titulaire de carte principal** » désigne la personne au nom de laquelle le Compte est établi et qui est responsable du Compte.

« **Titulaire de carte supplémentaire** » (parfois appelé Utilisateur autorisé) désigne une personne au nom de laquelle une Carte d'un Compte a été émise à la demande du Titulaire de carte principal du Compte.

« **vous** », et ses dérivés, désigne la personne physique qui s'inscrit au présent Accord.

2. Utilisation de votre Carte et des Services électroniques; Titulaires de carte supplémentaires

La Carte, le NIP et vos Authentifiants servent à vous identifier et vous permettent d'accéder à un Service électronique. En utilisant un Service électronique, à titre de Titulaire de carte principal ou du Titulaire de carte supplémentaire, vous acceptez les modalités du présent Accord. Vous utiliserez les Services électroniques en conformité avec les modalités aux termes du présent Accord ou selon les modalités que nous pouvons vous communiquer à l'occasion. Vous n'utiliserez pas les Services électroniques à des fins illégales, frauduleuses ou diffamatoires ou vous n'entreprendrez aucune démarche susceptible de compromettre la sécurité ou

l'intégrité de tout Service électronique ou de causer un préjudice ou un risque de préjudice à tout autre utilisateur des Services électroniques. En cas d'incompatibilité entre le présent Accord et toute autre Entente relative à un compte, l'Entente relative à un compte prévaudra.

Vous nous autorisez à accepter toute directive verbale ou électronique que vous nous donnez au moyen d'un Service électronique, au même titre que s'il s'agissait de directives écrites et signées que vous nous auriez transmises.

Vous acceptez de maintenir à jour vos renseignements personnels dans le Site Web de Services financiers PC, notamment votre adresse, votre adresse courriel et votre numéro de téléphone. Nous comptons sur ces renseignements pour communiquer avec vous et pour vous transmettre des documents à l'occasion. Par exemple, si vous devez remplacer votre Carte, nous vous enverrons la Carte par la poste à l'adresse qui figure dans nos dossiers, et votre adresse postale actuelle nous est nécessaire pour la prestation de tels services. Si vous avez choisi de recevoir nos communications par voie électronique, vous devez veiller à ce que votre adresse courriel et votre adresse postale soient à jour en tout temps.

Vous reconnaissez que les Titulaires de carte supplémentaires d'un Compte, lorsqu'ils utilisent un Service électronique, peuvent consulter, obtenir ou recevoir des renseignements sur le Compte en question, notamment l'ensemble des transactions liées aux cartes émises pour le Compte, les soldes et le crédit disponible. Les Titulaires de carte supplémentaires pourront accéder régulièrement aux renseignements relatifs au Compte, y compris les relevés mensuels électroniques et l'ensemble des transactions portées au Compte. Vous ne pouvez pas limiter, restreindre ou réduire l'accès dont dispose un Titulaire de carte supplémentaire. Vous acceptez également que tout autre Titulaire de carte supplémentaire dispose du même niveau d'accès au Compte que celui indiqué dans le présent article, et sera en mesure de consulter l'activité des autres Titulaires de carte supplémentaires du Compte.

3. Sélection de votre NIP et création de vos Authentifiants

- a) **Sélection de votre NIP :** Vous pouvez choisir un NIP qui est associé à votre Carte sur le Site Web de Services financiers PC lorsque votre Carte est émise, ou à tout autre moment. Après avoir choisi un NIP, vous pourrez effectuer des transactions avec votre Carte.
- b) **Authentifiants :** Vous devrez également créer vos Authentifiants pour avoir accès à certains Services électroniques.

4. Sécurité et confidentialité

Vous avez la responsabilité d'assurer la confidentialité et la protection de vos Carte, NIP, Authentifiants, Codes de verrouillage et de tout Appareil d'accès électronique que vous utilisez pour accéder à un Service électronique.

Vos responsabilités consistent notamment à :

- conserver votre Carte et tout Appareil d'accès électronique en lieu sûr;

- éviter de conserver votre NIP et vos Codes de verrouillage au même endroit que votre Carte et vos Authentifiants;
- ne pas choisir des NIP, Codes de verrouillage ou Authentifiants faciles à deviner comme vos nom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse, numéro d'assurance sociale;
- ne pas communiquer vos NIP, Codes de verrouillage, renseignements sur votre Carte ou Authentifiants à quiconque, y compris à un parent, un ami ou un employé d'une institution financière;
- prendre toutes les précautions raisonnables pour que personne ne découvre votre NIP, vos Codes de verrouillage ou vos Authentifiants sur votre Appareil d'accès électronique ou lorsque vous les saisissez sur un clavier ou au moment où vous ouvrez une session pour accéder à un Service électronique;
- fermer votre session sur le Site Web de Services financiers PC lorsque avez terminé d'utiliser un Service électronique. Nous ne sommes pas responsables de votre omission de fermer une session.

5. Perte ou vol de vos Authentifiants

Veillez nous aviser immédiatement si votre Appareil d'accès électronique a été perdu, volé ou utilisé de façon irrégulière ou si vous soupçonnez qu'il a été perdu, volé ou utilisé de façon irrégulière;

Vous pouvez nous aviser en nous appelant sans frais au numéro figurant au verso de votre Carte (1 866 246-7262), ou en consultant le Site Web de Services financiers PC.

Vous ne serez pas tenu responsable des transactions découlant de la perte ou du vol de votre Carte ou d'une utilisation non autorisée de votre NIP ou de vos Authentifiants qui surviennent après que vous nous en avez informé.

Si vous croyez avoir égaré votre Carte, vous pouvez nous demander de bloquer votre Carte sur le Site Web de Services financiers PC. Aucune autre transaction ne pourra être effectuée avec votre Carte après le blocage de la Carte.

6. Votre responsabilité à l'égard des transactions

Il vous incombe de régler le plein montant de toutes les transactions que vous avez autorisées lorsque vous utilisez votre Carte, votre NIP ou vos Authentifiants pour accéder à un Service électronique, notamment dans les cas suivants :

- vous autorisez volontairement une autre personne à utiliser votre Appareil d'accès électronique pour accéder à un Service électronique;

- vous omettez de nous aviser immédiatement de la perte, du vol ou de l'utilisation inappropriée de votre Appareil d'accès électronique, tel qu'il est précisé à l'article 5;
- vous ne respectez pas les modalités du présent Accord.

Nous vous ne tiendrons pas responsable des transactions effectuées au moyen d'un Service électronique à l'égard desquelles il est démontré que vous avez été victime de fraude ou de vol ou que vous avez été victime de coercition ou d'intimidation, pourvu que vous nous signaliez immédiatement l'incident et que vous coopériez pleinement à toute enquête subséquente et que vous n'ayez pas participé à cette opération non autorisée.

7. Appareils fiables

Vous pouvez choisir d'indiquer jusqu'à 10 appareils comme appareils fiables (ordinateurs portables, ordinateurs de bureau et appareils mobiles). Lorsque vous vous connecterez au Site Web de Services financiers PC, nous vous demanderons d'indiquer comme appareil fiable l'Appareil d'accès électronique que vous utilisez. Nous enregistrerons le numéro d'identification de tout Appareil d'accès électronique fiable que vous avez choisi dans nos dossiers afin de l'authentifier au moment où vous vous connectez au Site Web de Services financiers PC. Si vous ne souhaitez plus conserver les appareils fiables que vous nous avez indiqués comme tels, veuillez nous en aviser.

Si vous accédez au Site Web de Services financiers PC à partir d'un appareil que vous n'avez pas indiqué comme appareil fiable, nous pouvons vous demander des renseignements supplémentaires avant de vous accorder l'accès au site. Nous pouvons vous demander une authentification à deux facteurs et vous envoyer un code de déverrouillage à usage unique par courriel ou par messagerie texte lorsque vous ouvrez une session à partir d'un appareil qui ne figure pas parmi vos appareils fiables. Nous pouvons également, à l'occasion, vous demander une authentification à deux facteurs lorsque vous souhaitez ouvrir une session à partir d'un lieu différent, modifier vos renseignements personnels ou consulter vos transactions sur le Site Web de Services financiers PC.

8. Modifications apportées à nos services, à nos frais et résiliation du présent Accord

Nous pouvons, à l'occasion, ajouter, retirer ou modifier, annuler, suspendre ou résilier tout élément ou toute caractéristique des Services électroniques ou du présent Accord concernant l'utilisation des Services électroniques pour quelque raison que ce soit, moyennant un préavis exigé par les lois qui s'appliquent à nous aux termes du présent Accord. Nous pouvons, à l'occasion, établir des limites en dollars ou sous une autre forme qui s'appliquent à votre utilisation des Services électroniques et nous pouvons modifier ces derniers en tout temps.

Nous pouvons vous aviser des modifications que nous apportons au présent Accord par l'ajout d'un message sur un relevé que nous vous envoyons par la poste, par avis publié sur notre site Web ou par avis écrit ou électronique que nous vous transmettons. Vous acceptez d'être lié à un Accord ainsi révisé, lequel prend effet dès que nous vous

transmettons un tel avis. L'Accord révisé sera affiché en ligne sur le Site Web de Services financiers PC. Vous acceptez également de consulter à l'occasion le Site Web de Services financiers PC pour vous informer sur les révisions apportées au présent Accord.

Nous pouvons annuler votre Carte, votre NIP ou vos Authentifiants, résilier le présent Accord, ou suspendre ou refuser la prestation de Services électroniques sans vous en aviser. Dans tous les cas, vous devez respecter vos obligations prévues dans le présent Accord et dans toute Entente relative à un compte.

Le fait de ne pas nous prévaloir de certains de nos droits ne signifie pas que nous ne pouvons pas les exercer ou que nous ne les exercerons à une autre occasion.

9. Frais de service

Même si les Services électroniques que vous utilisez ne comportent aucuns frais de service, nous pourrions imposer des frais de service à l'avenir. Si nous vous imposons des frais de service, ceux-ci s'appliqueront au moment où vous utiliserez le Service électronique visé. Le montant des frais de service en question sera affiché sur le Site Web de Services financiers PC. Vous acquitterez les frais exigibles de toute autre institution financière facturés relativement au Service électronique que vous pouvez utiliser. Nous pouvons porter au débit de votre Compte auquel vous avez accédé au moyen du Service électronique les frais administratifs applicables à payer. Nos frais de service peuvent faire l'objet de modifications périodiques.

10. Votre droit d'annuler un Service électronique

Sauf disposition contraire dans le présent Accord, toute autre entente applicable au Service électronique ou dont nous avons convenu, vous pouvez annuler tout Service électronique en nous avisant. Dans tous les cas, vous devez respecter vos obligations prévues dans le présent Accord et dans toute autre Entente relative à un compte.

11. Dissociabilité

Si un tribunal juge qu'une partie du présent Accord est invalide ou inapplicable, le reste de l'Accord demeure néanmoins valide.

12. Lois applicables

La présente entente est régie par les lois du Canada et est interprétée conformément à celles-ci. Les tribunaux de la province ou du territoire au Canada dans lequel vous résidez ont compétence exclusive sur les différends au sujet du Compte ou du présent Accord.

13. Consentement à la collecte, à l'utilisation et/ou à la divulgation de vos renseignements personnels

Lorsque vous utilisez un Service électronique au moyen de votre Appareil d'accès électronique, notamment lorsque vous vous connectez au Site Web de Services financiers PC, nous pouvons recueillir des renseignements relatifs à votre Appareil d'accès

électronique comme l'adresse IP, le système d'exploitation, la connexion Internet ou le compte de téléphone, les paramètres et les données de localisation et d'autres renseignements telles les données sur les transactions ainsi que les activités en ligne liées à votre utilisation des Services électroniques. Certains renseignements sont recueillis par un « témoin », lequel constitue un élément de données créé par un serveur Web lorsque vous vous rendez sur un site Web. Ces données sont habituellement des renseignements codés sur la façon dont vous utilisez un site et le moment où vous le faites. Il peut se trouver sur votre Appareil d'accès électronique sous la forme d'un petit fichier texte. Nous recueillons, utilisons et communiquons ces renseignements pour diverses raisons décrites dans la politique de confidentialité de la Compagnie Loblaw limitée (« Politique de confidentialité ») à l'adresse <https://www.loblaw.ca/fr/privacy.html>, notamment pour établir les paramètres qui conviennent à votre Appareil d'accès électronique; fournir ou améliorer la fonctionnalité numérique et les options de services bancaires; déterminer la connectivité (pour savoir si votre appareil est connecté à un réseau mobile ou sans fil) et localiser votre Appareil d'accès électronique; assurer la sécurité et détecter et prévenir la fraude; évaluer l'efficacité de nos publicités (qui peuvent être hébergées par des sites Web de tiers) et personnaliser les Services électroniques.

Vous pouvez révoquer votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de ces renseignements de la façon indiquée dans notre Politique de confidentialité. Dans certains cas, la révocation de votre consentement pourrait réduire la fonctionnalité des Services électroniques ou vous empêcher de les utiliser efficacement.

14. Notre utilisation de la publicité comportementale en ligne

Nous recueillerons les renseignements relatifs à votre navigation sur le Site Web de Services financiers PC afin de déterminer les produits et services offerts sur le site qui peuvent vous intéresser. Nous pouvons vous fournir de l'information qui peut comprendre des offres promotionnelles sur nos produits et services établies en fonction de votre navigation sur le Site Web de Services financiers PC.

Selon vos activités de navigation dans Internet, vous pouvez voir des bannières publicitaires faisant la promotion de nos produits et services sur le Site Web de Services financiers PC, sur les sites Web de tiers et dans des moteurs de recherche comme Google.

Nous pouvons utiliser votre adresse de courriel ou d'autres renseignements que vous nous avez fournis pour vous identifier sur des sites de réseaux sociaux comme Facebook et Instagram, et ainsi vous transmettre sur ces plateformes des annonces publicitaires personnalisées. Vous pouvez refuser une telle utilisation de vos renseignements de la façon décrite dans notre Politique de confidentialité. Vous pouvez également retirer toute annonce publicitaire de notre part directement sur les réseaux sociaux qui offrent cette possibilité.

Il convient de lire le présent article ainsi que la Politique de confidentialité de la Compagnie Loblaw limitée (« Politique de confidentialité ») qui offre plus d'information sur la façon dont nous recueillons, utilisons et communiquons les renseignements personnels que vous nous fournissez en ligne.

15. Service d'alertes

Le Site Web de Services financiers PC offre un service facultatif au moyen duquel nous pouvons vous transmettre par courriel, par messagerie texte et par l'envoi d'avis sur votre téléphone cellulaire (si vous avez activé cette option) certains renseignements sur votre Compte selon des paramètres que vous avez fixés au préalable. Par exemple, vous pouvez demander de recevoir un avis par messagerie texte chaque fois qu'un achat dont la valeur excède une certaine limite est porté à votre Compte. De plus, si nous soupçonnons que votre Compte a fait l'objet d'une transaction ou d'une activité frauduleuse, nous vous avertirons au moyen du mode de communication que vous avez choisi. Veuillez examiner les modalités du service d'alertes fourni par la Banque le Choix du Président à https://www.pcfincial.ca/docs/default-source/legal-stuff/alerts_terms_fr.pdf

Accord et consentement portant sur les communications électroniques

Vous pouvez consulter et sauvegarder la version électronique de vos relevés mensuels et d'autres documents juridiques concernant vos produits et services financiers de la Banque le Choix du Président en ligne partout où vous avez un accès Internet.

Lorsque vous vous inscrivez à la transmission électronique de communications, vous ne recevrez plus de relevés imprimés par la poste et vous recevrez des alertes par courriel lorsque vos relevés de compte sont prêts ou lorsque nous vous transmettons par voie électronique des avis ou des modifications de documents juridiques associés aux comptes et produits financiers que nous vous offrons. Les alertes par courriel peuvent comprendre un lien pour accéder à ces documents.

Les modalités suivantes s'appliquent à la transmission électronique des communications concernant vos comptes.

1. Définitions

Dans le présent Accord :

« **Accord** » désigne le présent Accord et consentement portant sur les communications électroniques, dans sa version modifiée à l'occasion.

« **avis par courriel** » désigne le courriel que vous nous avez demandé de vous envoyer, à l'adresse de courriel que vous nous avez fournie, vous avisant que des communications sont disponibles par le lien. À l'occasion, la communication peut être intégralement insérée dans l'avis par courriel.

« **communication** » désigne un document ou un relevé.

« **compte** » désigne le compte associé à un produit ou à un service que nous vous fournissons, notamment toute Carte de crédit ou tout compte de dépôt personnel que vous avez ouvert chez nous et qui est accessible au moyen des Services électroniques.

« **document** » désigne un document, une information, un avis, une communication ou un autre renseignement qui vous est transmis, autre qu'un relevé (mais qui peut être ajouté à votre relevé). Les documents peuvent comprendre des avis prévus par la loi ou la réglementation portant sur un compte, notamment les modifications apportées aux frais, aux taux d'intérêt et à d'autres taux, les alertes vous avisant des relevés, les messages sécurisés ou d'autres communications de notre part, y compris de l'information d'ordre promotionnel ou de commercialisation.

« **entente relative à un compte** » désigne toutes les ententes prévoyant des modalités qui s'appliquent à un compte, dans leur version modifiée à l'occasion.

« **lien** » désigne un lien qui peut être inséré dans un avis par courriel qui vous dirige vers les communications qui vous ont été transmises par voie électronique.

« **nous** » désigne la Banque le Choix du Président et les membres de son groupe.

« **relevé** » désigne le relevé de compte que nous vous fournissons, habituellement chaque mois, décrit dans une entente relative à un compte.

« **site Web de Services financiers PC** » désigne le site Web qui permet à nos clients d'accéder à nos produits et services à l'occasion.

« **vous** » désigne la personne physique qui s'inscrit au présent Accord et qui a le droit de recevoir des communications concernant un compte.

2. **Consentement à recevoir des communications par voie électronique**

Des communications vous seront transmises par voie électronique au moyen du lien ou dans l'avis par courriel. Par conséquent, les communications ne vous seront plus livrées par la poste. Vous pouvez retirer votre consentement à recevoir des communications par voie électronique à tout moment, tel qu'il est décrit à l'article 4 du présent Accord. Les communications transmises par voie électronique peuvent prendre la forme de fichiers PDF, ce qui pourrait vous obliger à installer le logiciel nécessaire sur votre ordinateur.

Nous ne possédons ni n'exploitons aucun logiciel que vous utilisez et n'en sommes pas responsables.

Dans le cas d'un compte conjoint, vous nous déclarez et confirmez que vous avez l'approbation et le consentement de votre ou de vos cotitulaires de compte pour conclure le présent Accord en leur nom.

3. Examen des communications; avis par courriels

Vous examinerez attentivement le plus tôt possible les transactions qui figurant sur votre relevé électronique et vous nous aviserez par écrit de toute erreur ou omission sur le relevé. Si nous ne recevons pas un tel avis de votre part dans les 30 jours suivant la date du relevé, le relevé sera considéré comme définitif (sauf dans le cas de crédits portés incorrectement au compte).

Vous convenez qu'il vous incombe d'accéder à toutes les communications et de vous connecter régulièrement à votre compte en ligne pour examiner votre ou vos comptes sur le site Web de Services financiers PC et vérifier si des communications vous ont été transmises. Nous ne sommes pas responsables du fait que vous ne recevez pas un avis par courriel de notre part ou que vous n'arrivez pas à accéder à un lien. Il vous incombe de consulter le site Web de Services financiers PC que vous ayez ou non reçu cet avis par courriel.

Le présent Accord ne remplace aucune autre entente que vous avez conclue avec nous, mais s'ajoute plutôt à ces ententes, y compris toute entente relative à un compte. Vous n'êtes pas libéré des obligations associées à un compte ou à une entente relative à un compte en raison de votre inscription au service de transmission électronique, ou si le présent Accord ou votre accès au site Web de Services financiers PC est annulé, résilié ou suspendu pour quelque raison que ce soit ou si vous n'arrivez pas à extraire ou à consulter vos communications pour quelque raison que ce soit. Vous n'êtes libéré de vos obligations associées à un compte que lorsque tous les montants attribuables à ce compte qui nous sont dus, y compris les intérêts et les frais, ont été payés intégralement.

4. Modification de vos choix de livraison

Vous pouvez retirer votre consentement à recevoir des communications par voie électronique et annuler le présent Accord et la transmission électronique des communications en nous avisant par le site Web de Services financiers PC ou en appelant le centre d'appels. Lorsque vous retirez votre consentement et passez de la transmission électronique à la livraison postale, vos communications seront postées à votre dernière adresse postale inscrite dans nos dossiers.

Si vous changez votre adresse de courriel sur le site Web de Services financiers PC, tous les avis par courriel seront envoyés à cette adresse.

5. Consultation des communications

Vous pourrez consulter une communication (sauf les documents de commercialisation et les documents promotionnels) qui vous a été transmise par voie électronique au moyen du lien pendant une période maximale de 7 ans à compter de la date de cette communication; après ce délai, elle sera automatiquement supprimée.

Si vous en faites la demande, nous vous fournirons une version imprimée d'une communication (sauf les documents de commercialisation et les documents promotionnels) qui vous a été transmise par voie électronique au moyen du lien au cours des 7 dernières années contre paiement des frais applicables.

Vous pouvez imprimer ou sauvegarder en tout temps la totalité des communications qui sont mises à votre disposition au moyen du site Web de Services financiers PC tant qu'elles demeurent consultables par le lien.

6. Livraison de communications imprimées; votre adresse postale

Nous pouvons vous livrer par la poste la version imprimée d'une communication au lieu ou en plus de vous la transmettre par voie électronique pour quelque raison que ce soit, notamment, si, pour quelque raison que ce soit, nous jugeons qu'il est nécessaire de le faire ou nous n'arrivons pas à vous transmettre les communications par voie électronique. Vous convenez de continuer à nous aviser de tout changement d'adresse postale, comme toute entente relative à un compte que vous avez conclue avec nous vous oblige à le faire, même si vous avez choisi le mode de transmission électronique pour votre compte.

Vous êtes réputé avoir reçu toutes les communications que nous vous transmettons le jour même où nous affichons la communication en question au moyen du lien, ou le jour où nous vous envoyons un courriel auquel la communication est jointe, même si vous ne consultez pas la communication ou n'y accédez pas pour quelque raison que ce soit.

7. Modification et résiliation du présent Accord

Sauf si la loi nous oblige à vous en aviser, nous pouvons modifier, annuler, suspendre ou résilier le présent Accord avec ou sans avis, pour quelque raison que ce soit, notamment si vous manquez ou si nous considérons que vous manquez à une obligation prévue dans le présent Accord ou encore en cas de difficulté technique ou de sécurité.

Nous pouvons transmettre tout avis requis selon le présent Accord, y compris l'avis de modification portant sur le présent Accord, au moyen de votre communication électronique, du lien, ou encore par la poste à votre dernière adresse postale inscrite dans nos dossiers. Si vous accédez au site Web de Services financiers PC après la date de prise d'effet de la modification, vous serez réputé avoir accepté cette modification et y avoir consenti.

Si le présent Accord est annulé, suspendu ou résilié, vos communications vous seront livrées par la poste à votre dernière adresse postale inscrite dans nos dossiers.

8. Aucune responsabilité

Nous ne sommes nullement responsables des dommages, des pertes ou des désagréments que vous pourriez subir relativement à vos communications électroniques, y compris à la transmission électronique de ces communications, ce qui comprend, entre autres, votre incapacité de recevoir, d'imprimer, de stocker ou de sauvegarder une communication qui vous a été transmise par voie électronique; votre incapacité d'accéder à des communications électroniques antérieures ou courantes qui est attribuable à une défaillance, à une erreur ou à une défectuosité, même si une telle défaillance, erreur ou défectuosité résulte de notre négligence ou de la négligence de nos employés, mandataires ou représentants.

9. Droit applicable

La présente entente est régie par les lois du Canada et est interprétée conformément à celles-ci. Les tribunaux de la province ou du territoire au Canada dans lequel vous résidez ont compétence exclusive sur les différends au sujet du Compte ou du présent Accord.

Veillez imprimer un exemplaire du présent Accord et consentement portant sur les communications électroniques pour vos dossiers. Une version imprimable peut également être obtenue sous « Notes légales ».